

Déclarations

CSE du 19 et 20 juillet 2022

1ère Déclaration (Bilan 2021)

Monsieur le Secrétaire, M le Président,

Nous vous avons déjà lu cette déclaration lors du CSEE du mois de juin. **Nous ne pouvons que constater votre silence.**

Les salariés sont en droit de connaître la gestion (bilan comptable) de leur CSEE.

La CFE-CGC, comme chaque année depuis le début de cette mandature, c'est-à-dire, depuis l'année 2019, s'étonne que vous n'arriviez pas à respecter la loi concernant la présentation du bilan comptable de l'année N-1 à l'assemblée.

En effet, comme vous le savez maintenant, notamment suite à nos multiples remarques dans ce sens depuis maintenant pas loin de 3 ans, vous avez l'obligation légale de présenter le bilan comptable de l'année N-1 sous 6 mois.

Nous sommes aujourd'hui le 23 juin 2022, et force est de constater que nous ne voyons toujours rien poindre dans les différents ordres du jour de notre instance. Pouvez-vous nous dire quand vous avez l'intention de présenter ce bilan aux élus ?

Pouvez-vous également dire à l'ensemble des élus de l'instance, quel est le cabinet d'expertise comptable que sera chargé de ce dossier. En effet, à ce jour aucun cabinet d'expertise comptable n'a été choisi et vous deviez revenir vers nous pour traiter ce point.

Au-delà de la légèreté avec laquelle vous traiter ce sujet, nous vous rappelons que le budget de notre instance, qui dépasse largement le million d'Euros, mérite plus de considération.

Nous en profitons également pour vous rappeler que nous avons demandé déjà qu'un commissaire aux comptes soit nommé pour analyser et expertiser nos comptes.

Nous ne pouvons que déplorer que, ni vous, ni même le président du CSE DOAG, ne considérez que notre budget et la tenue de nos comptes ne nécessite cet accompagnement plus qu'utile et nécessaire.

Je vous remercie donc de bien vouloir apporter des réponses aux questions que nous nous posons légitimement.

Doit-on en référer à l'IT pour avoir gain de cause ? Nous souhaitons un CSE extra ce mois-ci afin d'évoquer ce point sans faute.

2ème déclaration :

Bonjour M. le Président,

Le service DSI d'Orange Caraïbe est le seul périmètre à ne pas avoir un RH dédié.

Deux grandes activités des ressources humaines sont importantes au sein d'une équipe. D'une part le côté administratif de la gestion des ressources humaines qui couvre la paie, les aspects juridiques, les contrats de travail... et d'autre part le développement des ressources humaines.

Le service RH est également profondément lié à la communication interne, car il est responsable du dialogue social et porte le projet d'entreprise auprès des salariés. C'est une lourde responsabilité, car le RH est chargée de dénicher les prochains talents qui mèneront la DSI vers ses objectifs.

Ce service composée d'au moins 70 salariés, ne mérite-il pas un RH ou RRH ? **Ou considérez-vous M. le Président, que les salariés de la DSI ne méritent pas d'être accompagné ?**

Comment un service aussi important M. le président, peut-il vivre sans l'animation d'un RH ou éventuellement un RRH de proximité. Un directeur de département, ne peut assurer, malgré sa meilleure volonté, cette fonction.

La CFE CGC vous sollicite M. le Président, afin que vous preniez en compte cette demande dans les plus brefs délais. **Les salariés sont demandeurs, ne pas l'oublier !**

Vos Élus CSE titulaires :

- Diane **ETIENNE ROUSSEAU** (Baie Mahault)
- Eric **DRANE** (Baie Mahault)
- Hubert **LEMARQUAND** (Baie Mahault)
- Gaëtan **ABSALON** (Fort de France)

Vos Élus CSE suppléants :

- Marie **LORET** (Rémire Montjoly)
- Theymyre **CHARABIE** (Baie Mahault)
- Nathalie **LAURECIN FELICIA** (Le Lamentin)

Votre Représentant Syndical : Alexandra SALIBUR